



L'écho de la Boumbouride

Le mot du maire

Editorial 2016



Chères Lasserroises, chers Lasserrois,

C'est avec un grand plaisir que je m'adresse à vous toutes et à vous tous au travers de ce bulletin municipal 2016.

Celui-ci vous permettra notamment d'avoir une vision claire et détaillée du budget 2015 de notre commune ainsi que des dépenses & recettes prévisionnelles de 2016.

Avant de se projeter sur 2016, comment ne pas revenir sur les scènes d'horreur qu'a vécues notre pays le 13 novembre dernier : des victimes lâchement exécutées, une capitale, Paris, et avec elle toute la France attaquée en plein cœur. Un drapeau en berne. Des images qui se répètent malheureusement quelques mois plus tard en Belgique.

Beaucoup de bougies ont été déposées aux fenêtres des habitations de notre village durant les trois jours de deuil national. Personnellement, je crois à ces gestes d'engagement, de bienveillance et de respect.

Durant l'année 2015, l'équipe municipale a arrêté le Plan Local d'Urbanisme. Ce dernier est opérationnel depuis le mois d'octobre. Notre ligne directrice est demeurée conforme à notre engagement initial : l'aménagement de notre territoire demeure peu gourmand en foncier afin de préserver l'espace de la forêt de Bouconne et l'activité agricole. Le PLU se développe autour du cœur du village. Il est évidemment respectueux des normes et cohérent avec l'existant (architecture à préserver).

2015 a été également marqué par les journées « Regards vers les Différences » et le 1^{er} « Printemps des Aînés » mis en place par le CCAS, des moments forts autour des commémorations du 8 mai et du 11 novembre au jardin Forain François Verdier, des moments privilégiés lors du vide-grenier, la fête du village et des associations.

La nuit du 1er au 2 décembre 2015 correspond à la réduction de l'éclairage public. A compter de cette date, l'éclairage public est coupé de 1 heure à 6 heures du matin (sauf sur une partie de l'avenue de Bouconne). Cette mesure qui a fait l'objet d'une consultation publique a reçu un avis favorable massif et permet ainsi non seulement de dégager des économies financières mais aussi d'inscrire notre village dans une démarche écologique et de biodiversité. Se reconnecter au cycle naturel et mieux apprécier la richesse de notre environnement est un défi d'actualité que nous tentons ainsi de relever.

J'ai demandé à toute mon équipe, pour cette année 2016, de continuer à travailler sur des sources d'économie financière tout en privilégiant les actions qui visent à maintenir un cadre de vie agréable et des prestations de qualité. Des réflexions sont en cours sur une restructuration des locaux communaux et intercommunaux.

Enfin, je tiens à saluer et à remercier toutes les associations qui par leur implication et leur force participent au « mieux vivre ensemble » de notre village.

Je remercie également toute mon équipe et les employés municipaux pour leur engagement au service de la commune.

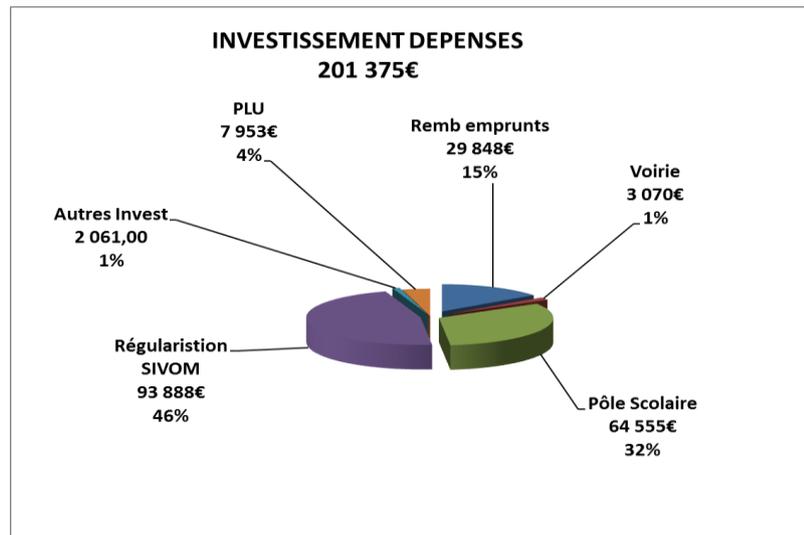
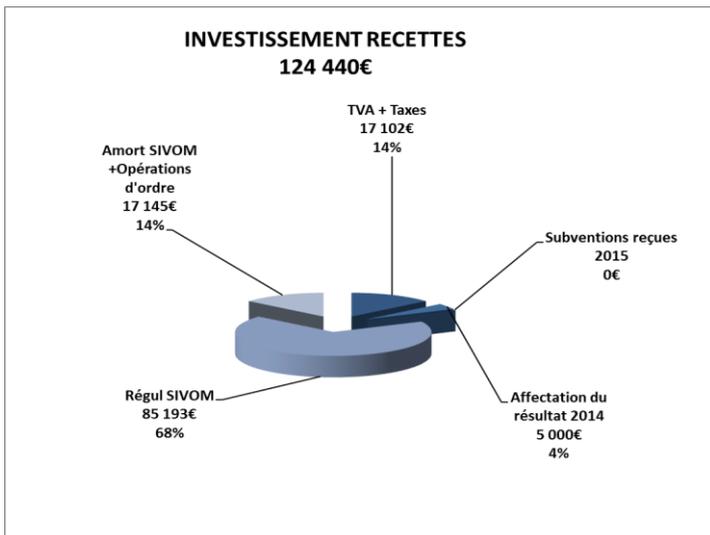
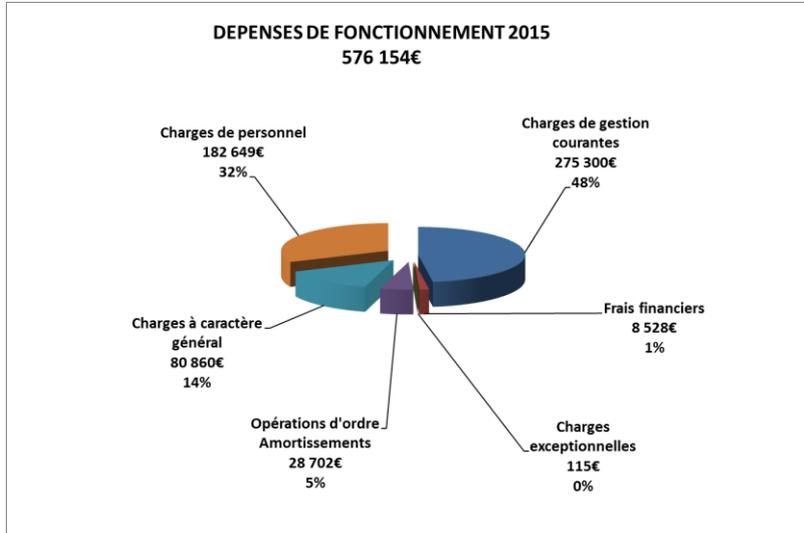
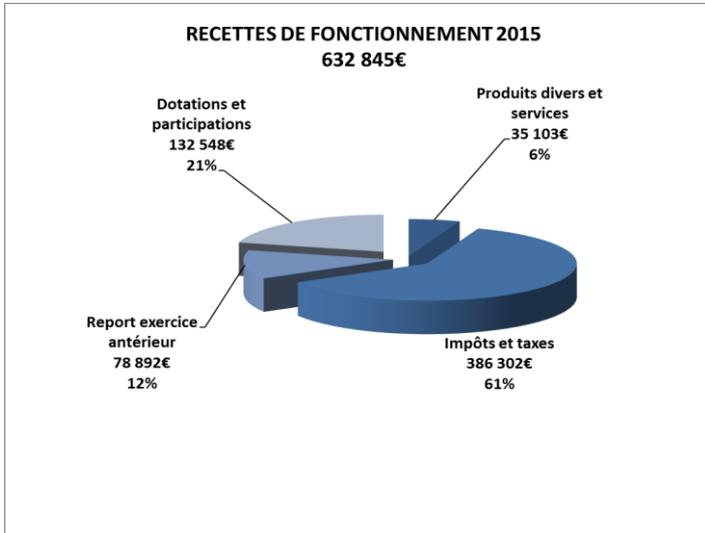
Je vous souhaite une bonne lecture et me tiens volontiers à votre disposition pour tout complément d'information éventuel.

Le maire, Hervé SERNIGUET

Budget 2015/2016



Compte Administratif 2015 (CA)



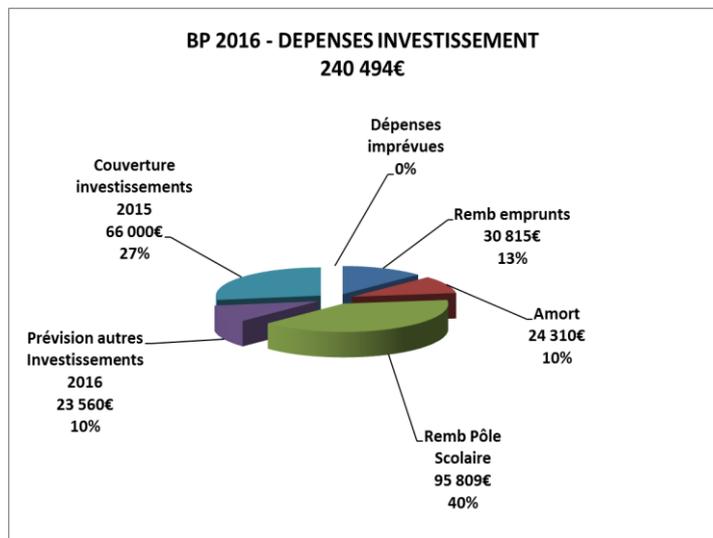
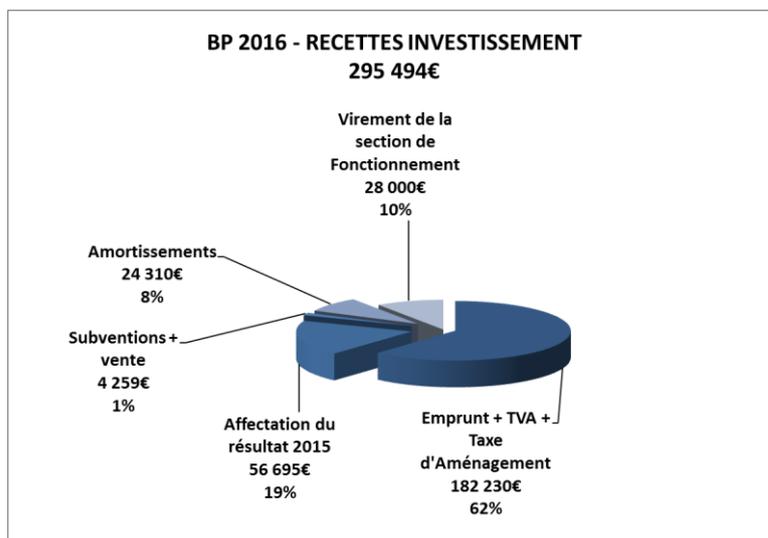
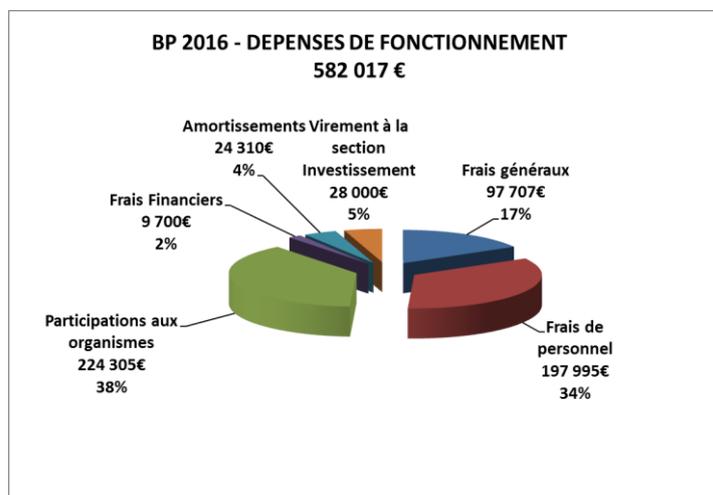
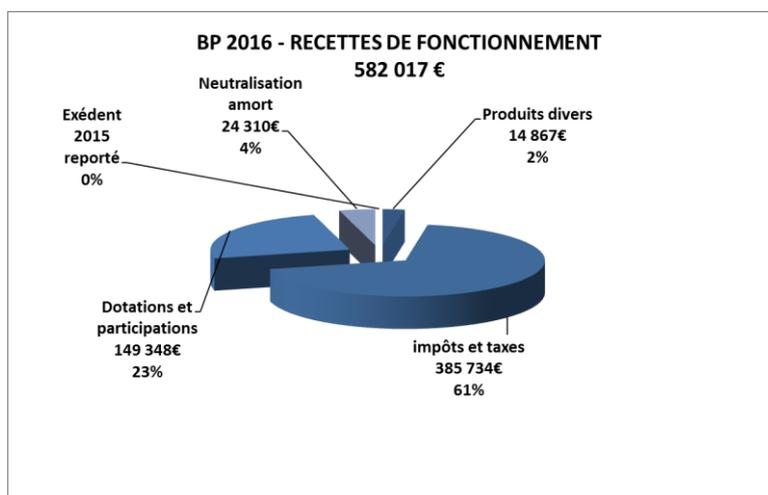
C'est une gestion rigoureuse qui amène le CA 2015 si proche du prévisionnel établi en début 2014.

Le choix pour le Budget 2015 a été de couvrir nos investissements par l'autofinancement sans le recours à l'emprunt, et grâce à une gestion rigoureuse nous avons pu limiter le déficit à moins de 10 000 euros.

Le résultat de fonctionnement de l'année 2015 de 56 691 euros a permis de couvrir, en partie, le déficit d'investissement de 66 000 euros.

A noter que depuis 2012, la baisse des dotations de l'Etat se traduit par un manque cumulé de recettes de 63 000 euros.

Budget 2016



Le budget 2016 a été préparé avec le support de notre comptable public, trésorier de l'Etat, qui nous a conseillé l'augmentation de notre fond de roulement et le recours nécessaire à l'emprunt.

Ce fond de roulement (55 000€) se retrouve en recettes d'investissement, ce qui explique le vote en suréquilibre de la section investissement.

Cette année est marquée par une augmentation raisonnable de notre fiscalité qui va engendrer une source de revenus supplémentaires de 15 000 euros.

Les taxes sont établies comme suit :

	2015	2016
TH	15,68%	16,48%
TF	18,19%	19,11%
TFNB	75,38%	79,11%

Nous avons aussi voté une Taxe d'Aménagement (TA) à 15% pour les zones 1AU, au lieu de 5% sur les autres zones constructibles de la commune, ce qui permettra la couverture des besoins en aménagement et utilisation des structures liées à l'augmentation de la population sur ces zones ouvertes à la construction.

L'Echo de la Boumbouride 2016 soutient deux initiatives. Nous vous demandons d'y prêter attention. La première concerne une « nouvelle » manière de commander et consommer, la seconde, la diminution de la réception d'imprimés non adressés.

Deux nouvelles initiatives !



Mieux manger frais et fermier

Soutenir l'agriculture locale et se rassembler pour acheter les meilleurs produits aux agriculteurs & artisans de notre région !

C'est dans le Flash Info de septembre 2014 que nous vous proposons un service de livraison hebdomadaire de paniers de légumes en mairie. Cette opération est un véritable succès. Depuis près de 18 mois, ce projet qui a en effet rapidement vu le jour, permet à une vingtaine d'adhérents de notre commune de commander en ligne, se faire livrer et régler directement le producteur en fin de mois (la facture de l'ensemble des paniers livrés sur le mois est déposée dans la dernière livraison du mois et les adhérents règlent directement le producteur).

Des projets de réaménagement en mairie, afin notamment de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite, vont dans les prochains mois engendrer une modification de ce lieu de dépose (ce ne serait plus la mairie mais une salle communale. L'objectif demeure à ne pas impacter la qualité et la facilité de cette dépose). On vous en reparle.

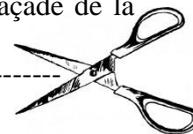
Dans le même esprit et la même dynamique que le service de paniers de légumes (des circuits courts, des achats qui permettent de rémunérer justement les producteurs et leur permettre de vivre de leur activité), **une nouvelle initiative nous est aujourd'hui proposée : commander en ligne des produits tels que viande, fromage, miel, bière** (...liste non exhaustive et en cours de finalisation à l'heure où nous bouclons cet Echo) **et se les faire livrer sur une salle communale** (à équiper d'un frigo) & facile d'accès.

La liste sera dans la mesure du possible finalisée selon les besoins des adhérents.

Les livraisons de paniers de légumes et des autres produits se feraient alors sur un seul et même lieu.

Rappel : vous pouvez aussi dès à présent rejoindre le circuit des paniers de légumes en contactant l'Atelier des 4 saisons au cbe.nortoul@wanadoo.fr ou par téléphone au : 05 62 79 17 39.

Si cette nouvelle initiative retient toute votre attention, nous vous invitons à vous faire connaître (ceci est un 1^{er} contact et il ne vous engage pas dans la suite du projet) en nous retournant le coupon ci-dessous par mail (mairie.lasserre2@wanadoo.fr) ou directement en mairie (dans la boîte aux lettres « Mairie » sur la façade de la mairie ou au secrétariat sur les heures & jours d'ouverture).



1er contact /Rejoindre le réseau

Je soussigné(e) _____ (Nom, Prénom)

Tel _____

Mail _____

suis intéressé(e) par cette initiative.

Les produits suivants suscitent particulièrement mon intérêt (entourer et/ou compléter)

Viande de porc

Viande de veau/bœuf

Viande de volaille

Produits laitiers

Fromage

Autres produits : _____ (Précisez)

Œufs

Miel

Fruits

Pain

Vin

Autres commentaires/exigences/suggestions : _____



Merci & A bientôt

Non merci à la publicité sur support papier !

Alors qu'un foyer français reçoit en moyenne 40 kilos de publicité papier chaque année et que la réglementation & la fiscalité des déchets évoluent, notre taxe de déchets dépendra bientôt du poids de nos poubelles, **nous vous proposons de regrouper nos commandes d'un autocollant STOP PUB (sans inscription, sans newsletters, sans spams !)**.

Cet autocollant STOP PUB est un dispositif qui permet de refuser de recevoir la publicité papier dans sa boîte aux lettres. La distribution de la publicité des collectivités est maintenue.

Exemples de modèle :



Le STOP PUB



Le PUB NON MERCI



L'édition "prairie"



L'édition "campagne"

Selon le nombre d'intéressés, le prix unitaire de l'autocollant est ajusté.

Une première commande sera établie avant le 30 juin 2016 (et peut-être une autre sur le second semestre 2016).

Merci de vous faire connaître avant le 30 juin 2016 en écrivant directement à l'adresse mail ci-

dessous : cassekarinex@hotmail.fr

Vous pouvez également commander directement cet autocollant par le site :

<http://www.stoppub.fr>

Une carte postale et une enveloppe personnalisée



Carte et enveloppe vous sont proposées à la vente en Mairie et au CCAS.

Carte postale à 0,40€ / unité

Enveloppe à 0,30€ / unité

Package composé de 10 cartes et 10 enveloppes = 6€

La carte se compose de 5 vues : les toits de notre village, la forêt de Bouconne, le square François Forain VERDIER, la place du village et l'aire de jeux pour enfants. L'enveloppe présente deux vues distinctes : au recto, une vue de l'église, et au verso, un panorama depuis l'une des entrées de notre village.

La commercialisation est menée à bien par le Foyer Rural. Pour l'année scolaire 2015/2016 les bénéfices de ces ventes seront dirigés vers nos coopératives scolaires.

Merci de votre support

Nos élus

L'Echo de la Boubouride est aussi l'occasion de relayer des communiqués de nos élus. Vous trouverez ci-dessous l'extrait d'un message adressé par nos conseillers départementaux.

Ci-dessous, extrait de leur courrier en date de Janvier 2016



Mesdames et Messieurs,

Depuis 63 ans, le Conseil départemental de la Haute-Garonne aide les communes à réaliser leurs travaux sur la voirie communale. Sans les subventions du pool routier, de nombreuses collectivités dans notre département éprouveraient les plus grandes difficultés à assumer ce service public de première nécessité.

Au printemps dernier, la nouvelle majorité départementale avait pris l'engagement de maintenir ce dispositif. Aussi, l'assemblée départementale qui vient d'adopter son budget 2016 a décidé de continuer à subventionner, malgré un contexte économique difficile, les travaux d'investissement des chaussées de la voirie communale, ainsi que les ouvrages d'art, les équipements de la route et leur assainissement pluvial. Les travaux de création et de modernisation de trottoirs font l'objet d'un dispositif particulier d'attribution d'aides.

Lors des réunions intercommunales de voirie qui se sont déroulées sur le canton de Léguevin, le Conseil départemental a procédé au recensement des besoins des collectivités locales. Les subventions sont attribuées par commune, même si les communes ont transféré cette compétence à la communauté de communes.

L'assemblée départementale a donc décidé la mise en place d'un nouveau pool routier pour la période 2016-2018 et de faciliter la solidarité entre les communes au sein des intercommunalités qui ont la compétence voirie.

Pour la Communauté de communes de la Save-au-Touch, la demande de subvention s'élève à 993 560 € et pour Cadours à 580 947 €, soit quasiment à l'identique du pool 2013-2015.

(...)

Pour la communauté de communes de Save-et-Garonne, la demande s'élève à 11 973 084 €, ce qui est bien au-delà du pool routier précédent (1 457 240 €). La communauté de communes sera donc amenée à dédier des fonds de concours pour répondre aux besoins des communes.

Des subventions sont également attribuées aux communes pour des réparations en urgence de dégâts d'intempérie sur voirie lors d'événements climatiques exceptionnels. Ainsi, la Communauté de communes de Save-et-Garonne s'est vu attribuer une subvention de 72 144 € pour la remise en état de la voirie communale de Thil.

Le Conseil départemental accompagne aussi financièrement et conjointement avec France Telecom et le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG) les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication.

(...)

Aux côtés de toutes les communes du canton, tout au long de l'année, nous poursuivons l'engagement que nous avons pris envers vous, dans l'intérêt général, afin d'améliorer les conditions de vie de tous nos concitoyens.

Toujours à votre écoute,
Bien cordialement,

Véronique VOLTO et Alain JULIAN
Conseillers départementaux du canton de Léguevin

Permanence Véronique VOLTO : le samedi matin à Grenade (sur rendez-vous)

Permanence Alain JULIAN : le samedi et le mercredi matin à Cadours (sur rendez-vous)

Contact : 05 34 33 32 57

Productions en céramique

Le 15 novembre 2015, à Lasserre, avait lieu pour sa 6ème édition, le **marché créatif et vide atelier**. Cette manifestation organisée par La Serre Créative, nouvelle section du foyer rural, a rencontré un vif succès puisque le public était venu en grand nombre. 24 exposants avaient répondu présents et proposaient des créations artisanales et originales. Tout au long de la journée les enfants ont pu participer à des ateliers gratuits de "Récup et poterie" animés par des bénévoles, dont **certaines réalisations sont encore à retirer auprès du secrétariat de la mairie de Lasserre.**



Nous vous donnons rendez-vous pour une prochaine édition.

Un grand merci au Foyer Rural qui nous a accompagnés cette année en douceur dans un changement de saison.

La fête du Printemps

s'est déroulée cette année en plusieurs étapes avec une **programmation cinéma, un tournoi amical de badminton, une après-midi aux jardins d'en Plume avec la participation des membres des Jardins et de La Serre Créative, puis, enfin, le Carnaval.**

Lors de l'après-midi du 20 mars des ateliers autour de la faune & la flore avec une éducatrice à l'environnement ont été organisés, ainsi qu'une activité récup'pot & peinture, un poste d'observation ornithologique et une animation Land-Art. **Une animation Land-Art ? Oui !** et elle consiste à donner vie autrement à des éléments de Dame Nature. Ce jour-là, les enfants ont eu le loisir de se promener dans des allées (composées d'écorces, de feuilles de couleurs et formes différentes, de pommes de pins, de fleurs coupées, de bois, de lichens ...), de sélectionner des éléments selon leurs inspirations et de créer une œuvre éphémère sagement photographiée avant que le vent & le temps ne les emportent. Le tout au grand air avec un ciel clément. Encore, encore ... !

Quelques clichés illustrant cette après-midi aux jardins ainsi que quelques œuvres créées sont en ligne sur le site de la mairie dans la rubrique LASSERRE EN IMAGES.



Etat-civil Informations non exhaustives (*)

Félicitations aux heureux parents

de Chloé LAFON, née le 07/06/2015,
de Lucie BAQUE, née le 15/07/2015,
de Nathan SEGUIN, né le 19/10/2015,
de Gabin NOGUERA, né le 01/11/2015,
d' Alban LÉBOURG, né le 01/11/2015,
de Clément CERIER, né le 12/12/2015,
de Joseph CHALLANDE, né le 31/12/2015,
d'Emmy ROUZEAU née le 7/03/2016,
et d'Eliott LEGER né le 27/03/2016.

Nous présentons tous nos vœux de bonheur à

Mathieu & Julie STIRER dont le mariage a été célébré le 11/07/2015,
Eric & Maria del Pilar GOBERT dont le mariage a été célébré le 18/07/2015.

Nous présentons toutes nos condoléances aux familles

de Francisca RICHARTE SANCHEZ, décédée le 10/09/2015,
de Jacky BALDELLI, décédé le 08/11/2015,
de Guy ZUNE, décédé le 28/02/2016,
et de Bernard MITERNIQUE, décédé le 4/03/2016.

(*) Conformément aux directives de la CNIL, Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, dans le cadre de la communication par les mairies des données contenues dans les registres d'état civil vers les administrés, les informations ci-dessus ont fait l'objet d'une demande d'autorisation & d'un accord écrit des familles avant cette diffusion. Par conséquent, les souhaits des familles ne voulant pas faire paraître les données relatives à l'état civil sur la période mai 2015 (période de bouclage de notre dernier Echo) à mai 2016 (période de bouclage du présent Echo) ont été respectés. Par ailleurs, n'ont pas été prises en compte les familles qui ne nous ont pas communiqué les autorisations dans les délais impartis ; elles peuvent cependant se manifester auprès de la mairie pour paraître dans le prochain Echo.

Opération « Coup de Pouce »



Avec Gabin,
4 ans et demi

Janvier 2016, notre village voit revenir **Eliane FANTINI**, artiste peintre reconnue, et 30 années d'expérience dans l'enseignement pictural.

Eliane est une figure connue sur Lasserre puisqu'elle y a vécu pendant près de 10 ans. Après un passage sur les régions de Collioure et les Landes, elle revient sur le village et propose des cours et stages de peinture à la carte (sur demande) ou dans le cadre de cours & stages fixés sur heures et jours fixes. Deux formules donc pour satisfaire les petits comme les plus grands. N'hésitez pas à vous inscrire via ses propres DOODLE ou en la contactant directement par échange de mail.

Par l'usage d'une méthode novatrice dans l'exploration de multiples techniques investigatrices, conceptuelles, Eliane FANTINI réinvente un processus de créations originales, passionnantes. L'interaction artiste, sujet, hasard, évolue avec confiance. Véritable clé de résultats intéressants, l'effet libérateur de manipulation de matières, formes, harmonies, idées, outils dérivés, exercices didactiques, conseils pointus, poésie des maladresses, stimule l'imagination en effaçant l'angoisse de la page blanche.

N'ayez plus peur d'avoir envie de créer, vous exprimer, d'exister aussi par votre part !

Eliane est à votre disposition pour des cours de peinture (enfants, adultes, amateurs ou confirmés) : eliane.fantini@hotmail.fr et/ou 06 83 29 49 16.

Succès de *REGARDS SUR LES DIFFERENCES* 2015

De nombreux visiteurs, petits et grands, ont déambulé dans la salle du temps libre les 27, 28 et 29 novembre derniers et ont porté leur regard sur les œuvres exposées lors des journées organisées par le Centre Communal d'Action Sociale, journées orientées vers le handicap.

Au vernissage de l'exposition, le Président du CCAS, Hervé Serniguet, a rappelé l'objectif de cette manifestation : mieux faire connaître la question du handicap en favorisant les rencontres et les échanges entre élèves de classes ordinaires et d'établissements spécialisés, en mettant en valeur des œuvres artistiques de personnes en situation de handicap ou non.

La participation du CATTP de Colomiers, des écoles maternelle et élémentaire ainsi que du service animation du SIVOM de la vallée de la Save, du Foyer de vie Saint Médard, de l'IME Saint Jean et Mme Claudia Schittli, de l'association Reflet 31 et M. Thierry Abellan, de Mme Jeanne Colomiès ainsi que de CINEFOL 31 et du foyer rural de Lasserre-Pradère a permis de créer une mixité qui conduise vers l'acceptation de l'autre.

A l'année prochaine !





Quelques illustrations des ateliers sur le thème des animaux, production de figurines, Land'Art, ...

Plan National Canicule 2016

La mairie de Lasserre renouvelle son Plan communal canicule pour l'année 2016 (du 1er juin au 31 août).

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de la mairie de Lasserre ou à contacter votre Centre Communal d'Action Sociale ; vous bénéficierez d'une aide en cas de canicule.



Rappel : CCAS - tél : 05 61 86 61 46 – courriel : ccas.lasserre@orange.fr

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15.

Consultez régulièrement Météo France (www.meteo.fr)
www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes

Quelques rappels

Horaires autorisés pour le passage des tondeuses ou tout engin bruyant :

du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 19h,
le samedi : de 10h à 12h et de 15h à 18h,
et le dimanche : de 10h à 12h et de 16h à 18h.

Il est strictement INTERDIT de brûler les végétaux.

TAILLE DE HAIES : les particuliers doivent tailler leurs haies de manière à ce qu'elles ne débordent pas sur le domaine public.

TROTTOIRS : il est rappelé que les trottoirs doivent rester libres d'accès (voitures, containers ordures ménagères et tri sélectif hors jours de ramassage), afin de permettre le passage des piétons en toute sécurité. Pour le confort de tous, nous vous remercions de ramasser les déjections de votre chien sur les trottoirs du village. Ne laissez pas votre chien divaguer dans le village, il peut être pris par la fourrière.

Printemps des Aînés 2016

Cette année, il aura lieu le samedi 11 juin.

Le Centre Communal d'Action Sociale invite cordialement les habitant(e)s de Lasserre né(e)s en 1951 et avant ainsi que leur conjoint(e) à venir partager un repas convivial et musical à 12 heures à la salle du temps libre. Une invitation personnelle leur sera envoyée prochainement.

Un oubli étant toujours possible et si cette invitation vous concerne, n'hésitez pas à le faire savoir auprès de la mairie ou du CCAS.

N'oubliez pas de réserver votre place avant le 22 mai
au 05 61 86 61 46 ou ccas.lasserre@orange.fr

DICRIM

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs a été distribué à l'ensemble des administrés en début d'année 2016. Si votre exemplaire vous a échappé, n'hésitez pas à en demander un nouveau à la mairie. Il est impératif que vous en preniez connaissance : il est primordial de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise (7 risques majeurs ont été identifiés sur Lasserre).

Base de Loisirs Bouconne

Les habitants de Lasserre, sous couvert de notre adhésion à la CCST, peuvent obtenir des cartes de résidents ouvrant droit à des réductions pour la piscine adultes et enfants, le minigolf, le tennis et l'organisation d'anniversaires pour enfants.

Pour retirer ces cartes, se présenter directement à l'Accueil de la Maison de Bouconne à Montaigut/Save

Base de Loisirs BP 13 31530 Lévigac
tél : 05 61 85 40 10 - fax : 05 61 85 92 58 -

www.bouconne.fr

Sécurité

Avez-vous remarqué ce téléphone ?

Vous êtes automobiliste ?



Chaque passage à niveau est doté d'un téléphone.

En cas de problème alertez au plus vite un agent SNCF en décrochant le téléphone du passage à niveau.

Notre village est traversé par la voie ferrée, voici quelques rappels des règles de sécurité à respecter.



À l'approche d'un passage à niveau, ralentissez et contrôlez si votre véhicule peut traverser la voie ferrée sans danger.



Ne vous arrêtez jamais sur la voie ferrée.

Le code de la route accorde la priorité absolue aux trains (article R422-3).



Ne traversez la voie ferrée que si vous êtes certain de pouvoir vous dégager rapidement du passage à niveau, en particulier si la route est encombrée.



Devant un passage à niveau avec barrières, arrêtez-vous avant le passage à niveau dès que les feux clignotent (article R 412-30 du code de la route). Après le passage du train, attendez l'ouverture complète des barrières pour redémarrer.



Quand vous attendez le passage d'un train : patience !

Le temps d'attente à un passage à niveau n'excède jamais quelques minutes. Ne tentez pas de passer, vous n'en avez pas le temps.

Si la fermeture du passage à niveau persiste, alertez un agent SNCF à l'aide du téléphone situé aux abords du passage à niveau.



Si vous êtes immobilisé sur une voie ferrée :

* dégagez votre véhicule en enfonçant la barrière. Elle est conçue pour ne pas résister à ce type de choc,

* évacuez toutes les personnes du véhicule,

* alertez au plus vite un agent SNCF avec le téléphone du passage à niveau.

Vous êtes piéton ou cycliste ?

Ne vous approchez pas trop près des voies; ne marchez pas le long des voies.

Cyclistes, mettez pied à terre aux abords

En cas de non-respect des règles de sécurité, vous risquez votre vie et celle des autres.



Rappel : Défibrillateur

Un défibrillateur est à la disposition de la population à la salle du temps libre. Il est régulièrement entretenu grâce à un contrat de maintenance géré par le CCAS.

Lutte contre l'influenza aviaire

Vous possédez des volailles ? Quelles sont vos obligations ?

- ✓ vous faire recenser soit auprès de la mairie, soit sur le site mesdemarches.agriculture.gouv.fr
- ✓ déclarer auprès d'un vétérinaire tout signe ou toute mortalité anormale.
- ✓ confiner vos oiseaux de basses-cours jusqu'au 16 mai 2016
- ✓ mettre en place de bonnes pratiques d'hygiène (nettoyage/désinfection...)

Pour plus d'information contactez la DDPP31 sur

ddpp@haute-garonne.gouv.fr / Politiques-publiques/Agriculture-elevage-foret-et-developpement-rural/Influenza-aviare.

Agenda 2016

Mai :

Dimanche 8 : Commémoration
Dimanche 15 : Braderie France Amitié NIGER
Dimanche 22 : Loto Radio de la Save
Dimanche 29 : Jeux de société (Foyer Rural)

JUIN

Samedi 04 : Tournoi de Basket
Vendredi 10 : Cinéma
Samedi 11 : Printemps des aînés
Dimanche 12 : Loto Radio de la Save
Dimanche 19 : JUDO remise de grade
Mardi 21 : FETE DE LA MUSIQUE
Dimanche 26 : Jeux de société (Foyer Rural)

JUILLET

Vendredi 22 : Rando Pleine Lune (Foyer Rural)
Dimanche 24 : VIDE-GRENIER

AOÛT

Dimanche 27 : FETE LOCALE et Forum des Associations (le livret des Associations sera distribué quelques jours avant cet événement dans les boîtes aux lettres afin de prendre connaissance des structures & services des communes de Lasserre & Pradère).

SEPTEMBRE

Dimanche 04 : Loto Radio de la Save
Samedi 17 et Dimanche 18 : FESTINIGER
Samedi 24 et Dimanche 25 : Braderie Secours Populaire

OCTOBRE

Dimanche 02 : Kermesse 3^{ème} Age
Samedi 15 : Rando des Châtaignes (Cyclo)
Samedi 22 : JAZZ SUR SON 31

NOVEMBRE

Samedi 05 : Rando Vert Luisant (Cyclo)
Dimanche 06 : Loto Radio de la Save
Samedi 12 et Dimanche 13 : Expo-vente Art Créatif (La Serre Créative)
Dimanche 20 : Braderie FCPE
Du Vendredi 25 au Dimanche 27 : Expo CCAS « Regards vers les Différences »

DECEMBRE

Vendredi 02 et Samedi 03 : TELETHON
Dimanche 11 : Loto Radio de la Save
Dimanche : Foyer Rural : Goûter de Noël

Civisme



Le city stade est un lieu public, d'accès libre et non surveillé.

Les utilisateurs doivent donc veiller à ne pas mettre en danger la sécurité des autres utilisateurs et à avoir un comportement respectueux. Les scolaires et le centre de loisirs sont prioritaires.

- Il est interdit de dégrader ou d'utiliser à mauvais escient le site mis à la disposition du public pour son confort et son agrément.
- Il est interdit d'user de tout matériel dont le bruit est susceptible de troubler le calme et la tranquillité des lieux en entraînant des nuisances sonores (musique, instruments de musique, pétards, fusées...).
- La place doit être maintenue propre par les utilisateurs.
- Il est interdit d'utiliser cet espace pour d'autres activités que celles sportives.

D'une manière générale, les usagers doivent pratiquer leur sport dans le respect des autres et du matériel mis à leur disposition.

Merci par avance d'adopter un comportement civique ! Et ... amusez-vous bien !

Prochain rendez-vous autour d'un Flash Info, d'un Flash EXPRESS et/ou sur le site internet de la mairie de Lasserre :
<http://www.mairie-lasserre31.fr>

Mairie de Lasserre Tél : 05-61-86-61-46 Fax : 05-61-86-62-56 courriel: mairie.lasserre2@wanadoo.fr